

ville de Cambrai

Arrondissement  
de CAMBRAI

EXTRAIT DU REGISTRE  
AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 20 MARS 2023

**OBJET : N° 20**

**RAPPORTEUR : Madame GAILLARD**

**INTITULE : RÉSIDENCE « LES MARAICHERS ». ACQUISITION À L'EURO  
SYMBOLIQUE DE L'ASSIETTE DE VOIRIE ET DES RÉSEAUX DE LA RUE DES  
MARAICHERS ET INCORPORATION DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**

Le Conseil Municipal de la Ville de CAMBRAI, régulièrement convoqué le 14 Mars 2023 s'est réuni en Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Cambrai, sous la présidence de Monsieur François-Xavier VILLAIN, Maire.

**MEMBRES EN EXERCICE : 39**

**MEMBRES PRÉSENTS :**

M. François-Xavier VILLAIN Maire de CAMBRAI ;  
Mme DELEVALLÉE Maire-Adjointe ;  
M. F. WIART ; Mme GAILLARD ; M. P.A VILLAIN ; Mme LABADENS ; M. MOAMMIN ;  
Mme DROBINOHA ; M. L. WIART ; Mme WIART ; M. DOBREMETZ Adjoints au Maire ;  
M. BAVENCOFFE ; Mme BILBAUT ; M. DEVILLERS ; Mme POMBAL ; Mme CARDON ;  
Mme LIÉNARD ; M. BARTKOWIAK ; Mme CAFÉDE ; Mme SAYDON ; M. FLAMEIN ;  
M. LAURENT ; M. SIMPERE ; Mme BRIQUET ; Mme BERTELOOT ;  
Mme CHATELAIN ; M. VAILLANT ; Mme DESMOULIN ; M. DERASSE ;  
M. MAURICE ; Mme BURLET ; M. LEROUGE ;  
M. PHILIPPE ; Mme DESSERTY

**MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS :**

Mme DEMONFAUCON qui a donné procuration à M. LE MAIRE  
Mme CHARPENET qui a donné procuration à M. BAVENCOFFE  
M. SIEGLER qui a donné procuration à Mme LABADENS  
M. SIMÉON qui a donné procuration à Mme WIART  
M. TRANOY

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

M. Benoit VAILLANT

Mesdames, Messieurs,

Un programme de 14 logements a été développé dans le secteur Grande rue Verte sur un terrain appartenant à la SARL « l'Aménageur » sise Voyette de Vertain - ZAE Nord – RD 942 – SOLESMES (59730) représentée par Monsieur Gérard LECOUF.

Par courrier du 22 novembre 2022, l'aménageur demande la rétrocession des voiries et réseaux.

Les parcelles concernées sont :

- Voirie
- Parcelle cadastrée section AK n ° 361 pour 1a 60ca
  
- Espaces verts :
  - Parcelle cadastrée section AK n ° 450 pour 22 a 09ca (espace vert)
  - Parcelle cadastrée section AK n ° 430 pour 5a 43ca
  - Parcelle cadastrée section AK n ° 436 pour 0a 65ca

Concernant la parcelle cadastrée section AK n° 434, à céder à un riverain, la SARL « L'aménageur » fera son affaire de la transaction.

Aujourd'hui, tous les plans de recollement des ouvrages (assainissement, électricité, éclairage public, espaces verts, défense-incendie...) ont été transmis par le propriétaire, la SARL « L'Aménageur ».

Elle propose la cession de la voirie et des réseaux de la rue des Maraîchers à la Ville pour 1 € pour un linéaire de 177 mètres environ et une largeur moyenne de 8 mètres.

Il vous est donc demandé de bien vouloir :

- décider de l'acquisition de ces emprises dans les conditions reprises ci-dessus ;
  
- autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié par lequel la Ville se rend propriétaire auprès de la SARL « L'Aménageur » des emprises précitées ;
  
- prendre acte de l'incorporation dans le Domaine Public Communal des dites emprises.

Adopté à l'unanimité.

**Publié le** : 03 Avril 2023 à 09:28

Suivent les signatures  
Pour extrait conforme  
Le Maire de Cambrai,

Le secrétaire de séance  
M. Benoit VAILLANT



A blue circular official stamp of the City of Cambrai is partially visible behind the signature.

Pour le Maire,  
Mme Dominique GAILLARD  
Adjointe au Maire déléguée au  
Cadre de Vie, à l'Environnement  
et aux Travaux



A blue circular official stamp of the City of Cambrai is partially visible behind the signature.